

## Évolution des primes en 2022 Classe 70C Mise à disposition de personnel

Les primes nettes doivent couvrir le risque d'accident attendu pour l'année 2022. Elles sont fixées pour chaque communauté de risque en fonction de l'évolution du risque spécifique.

Dans l'**assurance contre les accidents professionnels**, le taux de prime net doit être relevé de 3 % en moyenne. Les ajustements de primes nécessaires du fait de l'évolution individuelle du risque dans les différentes communautés de risque sont expliqués dans les paragraphes qui suivent. Dans la construction et l'industrie (70C A0), le taux de base doit être relevé d'un degré (+5 %). En revanche, le taux de base peut être abaissé d'un degré (-5 %) dans la prestation de service sans bureau (70C AC) et de deux degrés (-10 %) pour les bureaux (70C B0).

Les taux de prime étant actuellement inférieurs aux coûts dans l'**assurance contre les accidents non professionnels** et vu l'augmentation des coûts des rentes résultant de l'abaissement du taux d'intérêt technique, le taux de prime net doit être relevé de 6 % en moyenne. Que cela signifie-t-il concrètement pour chaque communauté de risque?

Dans la construction et l'industrie (70C A0), le taux de base doit être relevé de deux degrés (+10 %). Le taux de base demeure inchangé dans la prestation de service sans bureau (70C AC) et doit être relevé d'un degré (+5 %) pour les bureaux (70C B0).

Au final, ces hausses sont amplement compensées par les reversements des excédents liés à la pandémie de COVID-19 et des produits excédentaires des placements, de sorte que la plus grande majorité des entreprises peuvent compter sur une réduction de la prime brute en 2022. Les taux de primes des différentes entreprises peuvent s'écarter des taux de base en fonction de l'évolution individuelle du risque. Votre agence Suva se tient à disposition pour tout complément d'information.

### Assurance contre les accidents professionnels (AAP)

	Degré de base 2021	Degré de base 2022	Variation par rapport à l'année précédente	Déduction COVID-19	Déduction produits extraordinaires des placements
70C A0:					
Construction et industrie	113	114	+ 5 %	- 7 %	- 15 %
70C AC: Prestation de service (sans bureau)	82	81	- 5 %	- 7 %	- 15 %
70C B0: Bureau et administration	43	41	- 10 %	- 7 %	- 15 %
<b>70C Classe complète</b>			<b>+ 3 %</b>	<b>- 7 %</b>	<b>- 15 %</b>

### Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)

	Degré de base 2021	Degré de base 2022	Variation par rapport à l'année précédente	Déduction COVID-19	Déduction produits extraordinaires des placements
70C A0:					
Construction et industrie	96	98	+ 10 %	- 7 %	- 15 %
70C AC: Prestation de service (sans bureau)	91	91	0 %	- 7 %	- 15 %
70C B0: Bureau et administration	76	77	+ 5 %	- 7 %	- 15 %
<b>70C Classe complète</b>			<b>+ 6 %</b>	<b>- 7 %</b>	<b>- 15 %</b>